

FCP INSPIRATION Part SR (ISIN : FR0014003AK7)

Cet OPCVM est géré par ALTERNATIVE PATRIMONIALE

■ OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de permettre aux souscripteurs d'être exposés à des gestions actions (Univers 1) ainsi qu'à des gestion obligataires, monétaires et diversifiées sur plusieurs classes d'actifs (Univers 2) et intégrant, pour au moins 90% d'entre elles, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'OPCVM investira de manière systématique dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence.

Le gérant du fonds met en œuvre une gestion active, discrétionnaire et dynamique sur un horizon d'investissement de 8 ans.

L'objectif de volatilité moyenne du FCP est de 12.5% sur l'horizon d'investissement.

Du fait de son objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP INSPIRATION est géré en multigestion, via la sélection de différents OPCVM ou FIA qui appartiennent à deux univers d'investissement différents.

Les deux univers d'investissements sont les suivants :

- L'univers d'investissement « actions » représentera entre 50% et 100% de l'allocation du FCP. Les différents OPC actions sélectionnés seront investis en actions sur tous les secteurs, toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), toutes capitalisations boursières (en ce compris les petites et moyennes capitalisations sans limite de pourcentage).

- L'univers d'investissement obligataire, monétaire, alternatif et diversifié sur plusieurs classes d'actifs représentera entre 0 et 50% de l'allocation du FCP sous forme de :

- OPC obligataires : les différents OPC obligataires sélectionnés seront investis principalement en titres de nature obligataire diverse (Investment Grade, Titres spéculatifs, Convertibles..)
- OPC diversifiés sur plusieurs classes d'actifs : Les différents fonds diversifiés sur plusieurs classes d'actifs sélectionnés permettent de couvrir plusieurs classes d'actifs au sein d'un placement unique. Le fait d'offrir une diversité de classes d'actif au sein d'un même fonds contribue à minimiser l'impact des fluctuations de marché. Les fonds diversifiés sur plusieurs classes d'actifs peuvent ainsi être investis en actions, obligations ou instruments monétaires et sont gérés de façon active.
- OPC alternatifs : Il s'agit de fonds ayant recours à un large éventail de différentes stratégies de placement alternatif. Les styles de gestion alternative étant nombreux et évolutifs, les styles de gestion listés ci-après seront utilisés à titre principal. Les stratégies considérées comme alternatives peuvent par exemple être les suivantes : Long Short Equity, Equity Market Neutral, Event Driven, Crédit Arbitrage, CTA, Global Macro, Arbitrage de volatilité, Cat Bonds.

La répartition de l'actif du fonds INSPIRATION entre les deux univers d'investissement est discrétionnaire. La pondération peut varier dans le temps entre les bornes définies en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes en matière de perspectives macroéconomiques et anticipations de l'équipe de gestion.

Le Fonds Inspiration est investi dans les catégories d'actifs suivantes :

OPCVM dont les trackers et ETF, FIA ou fonds d'investissement étrangers :

Le fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de l'actif net en parts ou en actions d'OPCVM dont les trackers et ETF des catégories suivantes : fonds obligations, fonds actions, fonds diversifiés sur plusieurs classes d'actifs, fonds spéculatifs et autres fonds à l'exception des OPCVM détenant plus de 10% en OPCVM, FIA ou fonds d'investissements d'étrangers
- 30% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non, répondant aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier

Ces OPCVM dont les trackers et ETF ou FIA seront régis soit par le droit français, soit par tout droit d'un des pays membre de l'Union Européenne. Ces OPCVM dont les trackers et ETF ou FIA sélectionnés par le gérant sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de toutes capitalisations, émis ou négociés sur les marchés internationaux.

L'exposition du FCP via des OPCVM dont les trackers et ETF ou des FIA aux marchés des pays émergents peut représenter jusqu'à 50% maximum de l'actif net.

Exposition devises :

Le fonds peut utiliser en exposition les devises autre que la devise de valorisation du fonds (€) à hauteur de 20% de l'actif net.

Dépôts :

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de son actif net. Le prêt d'espèces est prohibé.

Emprunts d'espèces :

Le fonds se réserve la possibilité, dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, d'emprunter de façon temporaire pour un maximum de 10% de l'actif net du FCP en accord avec la banque dépositaire.

Alternative Patrimoniale a décidé, dans l'intérêt des porteurs du FCP, de recourir aux services de Haenggi & Associés comme conseiller afin de bénéficier de son expertise et de son savoir-faire pour l'aider à définir l'allocation stratégique et la sélection d'OPC. Les décisions d'investissement pour le compte de l'OPCVM relèvent néanmoins uniquement de la compétence et de la responsabilité de la SGP.

Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées chaque jour (J-1), à l'exception des jours fériés en France et/ou de fermeture de la bourse de Paris, au plus tard à 14h chez RBC INVESTOR SERVICES BANK France, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J).

Autres informations :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

POURQUOI LE FCP EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [5]

La gestion discrétionnaire et active du FCP justifie la catégorie de risque. Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à l'exposition au marché action, au risque de taux, de crédit et de change.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. L'investissement en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit. La société de gestion procède à sa propre analyse du risque de crédit et ne se fonde pas exclusivement sur le critère de notation.

Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus/rapport annuel/document trimestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCP sur simple demande écrite auprès de : ALTERNATIVE PATRIMONIALE, 19C rue du Fossé des Treize, 67000 STRASBOURG – par mail : contact@alternativepatrimoniale.fr – sur le site : www.alternativepatrimoniale.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCP sur simple demande écrite auprès de : ALTERNATIVE PATRIMONIALE, 19C rue du Fossé des Treize, 67000 STRASBOURG – par mail : contact@alternativepatrimoniale.fr – sur le site : www.alternativepatrimoniale.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'ALTERNATIVE PATRIMONIALE ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Politique de rémunération actualisée : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et de comment cette politique est consistante avec la considération des risques et impacts de durabilité, sont accessibles sur le site inter d'Alternative Patrimoniale via le lien : <https://www.alternativepatrimoniale.fr/informations-reglementaires/>

Cet OPC est agréé par de l'Autorité des Marchés Financiers et soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés
ALTERNATIVE PATRIMONIALE est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/10/2022.

PERFORMANCES PASSÉES

Au moment de la création de ce document, la date de création du fonds ne permet pas d'afficher de performances annuelles passées.

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais prélevés par le fonds sur une année ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FCP : 28/05/2021

Date de création de la part : 28/06/2021

Devise de calcul des performances passées du FCP : Euro

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Le montant prélevé pourra également être inférieur au taux indiqué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants *	2.49%

Frais prélevés par le fonds dans certaine(s) circonstance(s)	
Commission de performance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée/sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus du FCP FORCE, disponible sur le site internet : www.alternativepatrimoniale.fr